

**RAPPORT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION  
DES VÉGÉTAUX (CIPV) À LA RÉUNION DU COMITÉ SPS DES  
15-17 NOVEMBRE 2023 POUR LA PÉRIODE ALLANT  
DE JUIN À OCTOBRE 2023**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE SECRÉTARIAT DE LA CIPV

La communication ci-après, reçue le 9 novembre 2023, est distribuée à la demande du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) est un traité intergouvernemental signé par 184 pays (chiffre de mai 2023), qui vise à protéger les ressources végétales de la planète de la dissémination et de l'introduction d'organismes nuisibles et à faciliter un commerce sûr. La Convention a fait de l'élaboration et de la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) son principal outil pour réaliser ses objectifs. Elle est ainsi le seul organisme de normalisation international en matière de préservation des végétaux.

La CIPV fait partie, tout comme la Commission du Codex Alimentarius, pour ce qui est des normes relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), pour les normes en matière de santé animale, des "trois sœurs" reconnues par l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

## 1 COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES (CMP)<sup>1</sup>

1.1. Il a été confirmé que la prochaine session de la CMP (CMP-18, 2024) se tiendrait du 15 au 19 avril 2024, au siège de la FAO, à Rome (Italie).

1.2. Plusieurs sujets doivent être examinés et approuvés à la CMP-18, notamment:

- **Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires** (PROVISOIRE. En attente de la révision et de l'approbation du Comité des normes de la CIPV)
  - o Projet d'amendements 2022 à la NIMP n° 5 (Glossaire des termes phytosanitaires)
  - o Projet d'annexe: Critères de détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits sur la base des renseignements disponibles à la NIMP n° 37 (Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits (Tephritidae))
  - o Révision de la NIMP n° 4 (Exigences pour l'établissement de zones indemnes)<sup>2</sup>
  - o Projet d'annexe à la NIMP n° 28: Traitement par le froid des orangers (*Citrus sinensis*) contre *Thaumatotibia leucotreta*
- **Ajustements relatifs à la procédure d'établissement des normes de la CIPV:** accélérer l'élaboration de normes de la CIPV relatives à des marchandises spécifiques

<sup>1</sup> Page Web de la CMP: <https://www.ippc.int/fr/commission/cpm/>.

<sup>2</sup> Le Comité des normes de la CIPV avait déjà recommandé l'adoption de ce projet de révision de la NIMP à sa réunion de mai 2023.

- **Recommandations de la CMP**
  - o Conteneurs maritimes<sup>3</sup> (pour adoption)
- **Recommandations concernant des propositions de nouveaux sujets pour le programme de travail de la CIPV (sur la base de l'appel à proposition de sujets de 2023)**
- **Mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV – Rapport global sur la mise en œuvre des huit éléments du programme de développement**
  - o Harmonisation de l'échange électronique de données – Modèle et procédures de financement d'ePhyto (décision sur la voie à suivre pour le financement durable d'ePhyto)
  - o NIMP portant sur des marchandises ou des filières particulières
  - o Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide
  - o Autorisation du recours à des entités tierces
  - o Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles
  - o Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux
  - o Coordination à l'échelle mondiale des recherches dans le domaine phytosanitaire – Mandat du Groupe de réflexion de la CMP à soumettre à l'approbation de la CMP
  - o Réseau de laboratoires de diagnostic – Mandat du Groupe de réflexion de la CMP à soumettre à l'approbation de la CMP
- **Renseignements actualisés présentés par d'autres groupes de réflexion de la CMP**
  - o Sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires<sup>4</sup>
- **Questions relatives à la mise en œuvre**
- **Guides et matériel de formation de la CIPV**
  - o Renseignements actualisés sur les projets gérés par le Secrétariat de la CIPV
  - o Observatoire de la CIPV
  - o Renseignements actualisés sur l'évaluation des capacités phytosanitaires
  - o Renseignements actualisés sur la coordination des mesures relatives au *Fusarium oxysporum* f. sp. *Cubense* de la race tropicale 4 (TR4)
- **Collaboration avec les organisations régionales de la protection des végétaux**
- **Autres sujets récents**
  - o Renseignements actualisés sur "Une seule santé" et sur la résistance aux antimicrobiens
  - o Renseignements actualisés sur le Programme phytosanitaire pour l'Afrique<sup>5</sup>
  - o Organe de supervision du règlement des différends (mandat et règlement intérieur)
- **Session scientifique (provisoire)**
- **Accomplissements et défis liés à la mise en œuvre de la CIPV**
- **Rapport financier et budget**
- **Renseignements actualisés sur les activités de communication**
- **Coopération extérieure**

## 2 BUREAU DE LA CMP<sup>6</sup> ET GROUPE DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE (GPS) DE LA CIPV<sup>7</sup>

2.1. Le Bureau de la CMP, qui conseille la CMP sur l'orientation stratégique et la gestion financière et opérationnelle de ses activités, a également discuté avec le Secrétariat de la CIPV des projets concernant la tenue de la prochaine session de la CMP (CMP-18) en 2024. L'objectif du Groupe de la planification stratégique (GPS), qui se réunit au moins une fois par an, est de donner une perspective stratégique aux travaux de la CIPV et de contribuer à leur amélioration en formulant des recommandations et des conseils à l'intention de la CMP sur toutes les questions qui lui sont soumises ou qui sont liées à ses fonctions.

<sup>3</sup> Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes <https://www.ippc.int/fr/commission/cpm-focus-group-reports/fq-on-sea-containers/>.

<sup>4</sup> Page Web de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires: <https://www.ippc.int/fr/commission/cpm-focus-group-reports/fq-safe-provision-of-food-and-other-humanitarian-aid/>.

<sup>5</sup> Programme phytosanitaire pour l'Afrique de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/about-app/>.

<sup>6</sup> Bureau de la CMP: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/bureau/>.

<sup>7</sup> Groupe de la planification stratégique (GPS) de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/commission/strategic-planning-group/>.

2.2. Depuis juillet 2023, le Bureau de la CMP a organisé une réunion en présentiel, en octobre 2023. Le GPS de la CIPV s'est réuni pendant la même semaine d'octobre. Les principaux points à retenir sont les suivants:

- Le Bureau de la CMP a évoqué les [ateliers régionaux de 2023 de la CIPV](#), qui se sont tenus en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, en Europe et en Asie centrale, en Amérique latine, au Proche-Orient et en Afrique du Nord, et dans le Pacifique Sud-Ouest, et ont rassemblé des représentants de 133 parties contractantes à la CIPV. Les ateliers régionaux durent généralement trois jours, mais il a été recommandé de prévoir une journée supplémentaire afin d'approfondir les discussions sur les questions phytosanitaires régionales lors des ateliers régionaux de 2024 de la CIPV.
- Au cours de la réunion, le Secrétaire de la CIPV a fait le point sur les activités principales du Secrétariat en matière d'établissement de normes, de mise en œuvre et de facilitation, d'intégration et de soutien, ainsi que sur les initiatives de gestion interne du Secrétariat. Ces initiatives sont le programme phytosanitaire mondial, dont la phase pilote se déroule en Afrique (Programme phytosanitaire pour l'Afrique – APP), l'équipe d'appui au commerce mondial, qui fournira aux parties contractantes un soutien et des renseignements en temps utile sur les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) liées au commerce, et le centre d'excellence de la CIPV, un point de dépôt de renseignements phytosanitaires consolidé, accessible et facile à utiliser.
- Le GPS a discuté de la trente-cinquième réunion de consultation technique entre organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) qui a eu lieu du 24 au 27 octobre 2023 à Bogota (Colombie). Il a proposé quelques sujets de discussion clés pour la prochaine réunion, tels que l'importance de la santé des végétaux dans l'approche "Une seule santé", la Journée internationale de la santé des végétaux<sup>8</sup>, et les possibilités de renforcer la coordination entre les ORPV, et a finalement demandé que le rôle des ORPV fasse l'objet d'un point de l'ordre du jour de la CMP-18, qui se tiendra en 2024.
- L'une des recommandations du GPS à la CMP était d'inclure les préparatifs de la Journée internationale de la santé des végétaux comme point permanent de l'ordre du jour des réunions du GPS et du Bureau de la CMP. La Journée internationale de la santé des végétaux est célébrée chaque année pour faire mieux connaître l'importance de la santé des végétaux dans la lutte contre la faim, la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et la stimulation du développement économique.
- Le rôle essentiel et l'importance de la santé des végétaux dans l'initiative "Une seule santé" ont fait l'objet de discussions lors des réunions du Bureau de la CMP et du GPS. Le Secrétaire de la CIPV a été encouragé à inciter la FAO et d'autres organisations internationales à mettre en avant l'importance de la santé des végétaux dans le contexte de l'initiative "Une seule santé", notamment en proposant la présentation d'un document sur le sujet au huitième Congrès mondial sur l'approche "Une seule santé", qui se tiendra en septembre 2024, ainsi qu'à la CMP-18.
- Discussions sur le financement durable d'[ePhyto](#).
- Discussions sur l'initiative "Une seule santé" et la résistance aux antimicrobiens (conclusion de l'enquête menée par l'Observatoire de la CIPV).
- Discussions sur la coordination mondiale du Secrétariat de la CIPV en ce qui concerne la souche tropicale 4 *Fusarium oxysporium*, qui touche les bananiers.
- Discussions sur le mandat de deux nouveaux groupes de réflexion de la CMP concernant: 1) la coordination des travaux de recherche à l'échelle mondiale; 2) la mise en réseau de laboratoires de diagnostic.
- Examen des dispositions à prendre pour la CMP-18.

### 3 OBSERVATOIRE DE LA CIPV<sup>9</sup>

3.1. L'[Observatoire de la CIPV](#) est un système qui surveille la mise en œuvre de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP, qui détecte les difficultés, recense les meilleures pratiques et

---

<sup>8</sup> Journée internationale de la santé des végétaux: L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 12 mai Journée internationale de la santé des végétaux. De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/plant-health-day/fr>.

<sup>9</sup> Voir l'article sur le PPI: <https://www.ippc.int/fr/news/cpm-approves-transition-of-implementation-review-and-support-system-to-the-ippc-observatory/>.

---

formule des recommandations à l'intention des organes directeurs et subsidiaires de la CIPV en vue d'actions de suivi.

3.2. En 2023, le Sous-Groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a tenu trois réunions pour discuter du plan de travail pour 2023, y compris des quatre activités prioritaires convenues par le Comité. Les progrès ci-après ont été réalisés dans le cadre de ces activités:

a) Suivi de la mise en œuvre des objectifs relatifs aux éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030):

*Il a été convenu d'élaborer une matrice de suivi pour les huit éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030) et de soutenir le gestionnaire du programme du Cadre stratégique qui sera recruté pour assurer le suivi de sa mise en œuvre.*

b) Réalisation de la troisième enquête générale de la CIPV

*Le questionnaire de l'enquête a été rédigé et examiné par le Secrétariat et le Sous-Groupe; on attend le recrutement d'un spécialiste de l'enquête pour la fin de l'année 2023.*

c) Lancement de l'enquête pour l'étude sur le commerce électronique:

*Le Secrétariat a rédigé un projet d'enquête et l'a présenté au Sous-Groupe et à l'Équipe du Comité chargée du commerce électronique pour examen. L'enquête pourra être finalisée et lancée après le recrutement d'un spécialiste, qui devrait commencer à travailler avant la fin de l'année 2023.*

d) Lancement d'un appel à proposition de sujets pour des enquêtes et des études.

*Il a été convenu d'ouvrir l'appel à proposition de sujets d'études et d'enquêtes de l'Observatoire de la CIPV aux parties contractantes et de le lancer après l'appel à proposition de sujets pour les normes et les supports de mise en œuvre de la CIPV. Une proposition visant à regrouper les deux appels à partir de 2025 et à les organiser sur une base semestrielle a été soumise au Groupe de travail sur les sujets.*

3.3. L'Observatoire de la CIPV a également procédé à la première phase de l'enquête, sur la résistance aux antimicrobiens dans le contexte phytosanitaire, dont les résultats ont été présentés aux réunions du Bureau de la CMP et du GSP en octobre 2023. La deuxième phase, sur l'utilisation des fongicides, devrait être lancée en 2023.

3.4. L'Observatoire de la CIPV poursuit la collaboration et le partage de données d'expérience au sein du groupe de travail des trois organisations sœurs, avec le Codex Alimentarius et l'OMSA (Organisation mondiale de la santé animale).

3.5. Le plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2024 sera présenté au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en novembre 2023 pour examen et approbation.

3.6. Pour de plus amples renseignements sur l'Observatoire de la CIPV, vous pouvez consulter la [page Web dédiée](#), regarder la [vidéo sur l'Observatoire de la CIPV](#) ou consulter la [fiche d'information](#) sur l'Observatoire de la CIPV.

## 4 COMITE DES NORMES<sup>10</sup>

4.1. Depuis la dernière mise à jour faite par le Secrétariat de la CIPV au Comité SPS en juillet 2023, le Comité des normes de la CIPV ne s'est pas réuni. Dans le cadre de ses travaux intersessions, en [août 2023](#), le Comité des normes a adopté, au nom de la CMP, deux protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés en tant qu'annexes à la NIMP 27:

- PD 32: Genre *Ceratitis*
- PD 33: *Mononychellus tanajoa*

4.2. La prochaine réunion est prévue du 13 au 17 novembre 2023 au siège de la FAO à Rome (Italie). L'objectif principal est de réviser et d'approuver les projets de NIMP en vue de leur adoption

---

<sup>10</sup> Comité des normes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee/>.

à la CMP-18 (voir la section précédente du présent document). Des discussions sur d'autres sujets stratégiques seront également organisées:

- Discussions sur la voie à suivre en ce qui concerne le projet d'annexe relative à la conception et à l'utilisation des approches systémiques de la certification phytosanitaire des semences (2018-009) à la NIMP n° 38 (Déplacements internationaux des semences).
- Discussions sur les propositions de nouveaux sujets reçues dans le cadre de l'appel à proposition de sujets de 2023 de la CIPV.
- Ajustements relatifs à la procédure d'établissement des normes de la CIPV, en particulier pour accélérer l'élaboration de normes de la CIPV relatives à des marchandises spécifiques.

4.3. De plus amples renseignements concernant le Comité des normes de la CIPV figurent à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee/>.

4.4. Il convient également d'informer le Comité SPS de l'OMC que le [Manuel de procédure pour l'établissement de normes](#) a été mis à jour pour la période 2022-2023 et qu'il sera publié sur le portail phytosanitaire international (PPI) en octobre 2023.

## 5 COMITE CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITES<sup>11</sup>

5.1. Depuis la dernière mise à jour faite par le Secrétariat de la CIPV au Comité SPS en juillet 2023, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de la CIPV ne s'est pas réuni. La prochaine réunion est prévue du 13 au 17 novembre 2023 au siège de la FAO à Rome (Italie).

5.2. La prochaine réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est prévue du 6 au 10 novembre 2023 au siège de la FAO à Rome (Italie).

## 6 GUIDES ET MATERIEL DE FORMATION DE LA CIPV

6.1. L'une des principales activités du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est de superviser l'élaboration de guides et de matériel de formation à l'appui de la mise en œuvre de la CIPV et des NIMP.

6.2. Quatre nouveaux guides ont été publiés en 2023 et mis en ligne sur le PPI<sup>12</sup>:

- [Emergency Preparedness: A guide for developing contingency plans for outbreaks of quarantine pests](#);
- [Directives pour la prévention, la préparation et la lutte contre la race tropicale 4 \(TR4\) de la fusariose du bananier](#);
- [Guide to regulation of wood packaging material: Understanding the phytosanitary requirements for the movement of wood packaging material in international trade](#); et
- [E-commerce – A guide to managing the pest risk posed by goods ordered online and distributed through postal and courier pathways](#).

6.3. Les guides de la CIPV listés ci-après sont en cours d'élaboration et devraient être publiés plus tard en 2024<sup>13</sup>:

- *Wood Packaging Material Heat Treatment Manual* (2017-043a)
- *Wood Packaging Material Fumigation Treatment Manual* (2017-043b)
- *Risk-based inspection of imported consignments* (2018-022)
- *Fusarium TR4 training courses and simulation exercises* (2023-002)
- *Preparation for CPM meetings, Revision of existing manual and supporting materials* (2023-001)

<sup>11</sup> Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/commission/capacity-development-committee/>.

<sup>12</sup> Guides et matériel de formation de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/>.

<sup>13</sup> Liste des sujets concernant la mise en œuvre et le développement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ippc-implementation/list>.

## 7 EPHYTO DE LA CIPV

7.1. Un nombre croissant de pays passent progressivement d'un système de certification phytosanitaire sur support papier à un système de certification phytosanitaire électronique grâce à la solution ePhyto de la CIPV, qui a été mise en service au début de 2019. Cette plate-forme s'est rapidement développée au cours des dernières années et était utilisée par 127 pays en septembre 2023 (contre 116 en décembre 2022), dont 84 pays qui échangent activement environ 150 000 certificats ePhytos par mois et 35 pays qui testent actuellement le système. Au 30 septembre 2023, environ 4,4 millions de certificats ePhytos avaient été échangés avec succès depuis la création de la plate-forme.

7.2. Ce succès peut être attribué en grande partie aux efforts de collaboration entre le Secrétariat et les nombreux partenaires. Au premier rang de ces partenaires figurent le Groupe directeur ePhyto et le Centre international de calcul de l'ONU (UNICC), qui ont travaillé sur les aspects techniques et les améliorations du système ePhyto de la CIPV et qui continuent de jouer un rôle moteur à cet égard. Dans certains pays, l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges (GATF), le Groupe consultatif industriel (IAG) et la Banque mondiale ont également apporté leur soutien à la mise en œuvre du système.

7.3. En ce qui concerne la promotion et la mise en œuvre d'ePhyto, le Secrétariat de la CIPV a organisé un webinaire sur la Solution ePhyto de la CIPV dans les pays d'Afrique le 21 juin (anglais) et le 22 juin (français) 2023, qui a rassemblé environ 250 participants représentant des ONPV, des exportateurs et des organismes ayant des activités liées au commerce. Les organisations régionales de la protection des végétaux ou les programmes régionaux (COSAVE, UA-CPI, [OIRSA](#) et [CAREC](#)<sup>14</sup>) ont organisé des ateliers régionaux ePhyto avec le soutien ou la participation du Secrétariat de la CIPV afin de faire connaître la solution ePhyto de la CIPV et d'inciter leurs pays membres à l'adopter.

7.4. Le principal défi consiste à assurer le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV, qui a jusqu'à présent été financée par des projets du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) ou par des dons de pays. Les fonds actuels seront épuisés en 2024, et si le financement n'est pas assuré pour 2025, la solution ePhyto ne pourra pas être maintenue. Lors de la CMP-17 (2023), le Groupe de réflexion sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV a présenté des recommandations pour un mécanisme de financement durable.

7.5. Depuis la CMP-17, le Groupe de réflexion a continué à se réunir et a examiné plusieurs options pour le mécanisme de financement. Dans le document qu'il a élaboré pour la réunion du GPS de la CIPV qui s'est tenue du 10 au 13 octobre 2023, le Groupe de réflexion recommande que le modèle: 1) puisse être financé par la FAO ou d'autres sources et 2) ne prévoit pas de contributions de la part des parties contractantes qui n'utilisent pas la solution ePhyto. En outre, le Secrétariat de la CIPV a discuté avec des hauts fonctionnaires de la FAO de la possibilité que cette dernière fournisse le financement à long terme nécessaire au fonctionnement de la solution ePhyto de la CIPV. Les hauts responsables de la FAO considèrent que le système ePhyto est un système innovant et efficace pour soutenir le commerce mondial des produits agricoles. La FAO a pris note de la demande et prévoit de l'examiner pour le prochain cycle budgétaire en 2026. À cette fin, et en raison des contraintes budgétaires sévères, les pays membres de la FAO feront preuve de fermeté dans leurs interventions lors des réunions de la FAO consacrées à l'examen des budgets.

7.6. Le Système national générique ePhyto (GeNS) est actuellement disponible en anglais, en français et en arabe et des traductions en espagnol et en russe sont en cours.

7.7. À travers son leadership, le Secrétariat de la CIPV continuera à promouvoir et à mettre en œuvre la solution ePhyto de la CIPV dans les pays.

7.8. Des renseignements complémentaires sont disponibles sur la [page Web du PPI consacrée à ePhyto](#).<sup>15</sup>

<sup>14</sup> Coopération économique régionale de l'Asie centrale.

<sup>15</sup> Page Web consacrée à ePhyto: <https://www.ephytoexchange.org/landing/>

## 8 ACTIVITES DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DE LA CIPV

8.1. Le Secrétariat de la CIPV a continué de produire des documents de communication et de sensibilisation, y compris le bulletin d'information de la CIPV. Cliquez ici pour savoir comment vous y abonner: <https://www.ippc.int/fr/news/subscribe-to-the-ippc-newsletter/>.

8.2. En 2023, à la CMP-17, la Commission a adopté la [Stratégie globale de communication de la CIPV pour 2023-2030](#). Le plan de communication du Secrétariat de la CIPV, qui met en œuvre la Stratégie, repose désormais sur une base plus solide et s'aligne sur les étapes cibles définies dans cette stratégie. Il prévoit la réalisation de certaines étapes clés, notamment la révision du contenu du PPI, la sensibilisation aux NIMP et l'utilisation des réseaux sociaux et l'organisation d'événements régionaux et internationaux pour promouvoir la santé des plantes et en défendre les intérêts.

8.3. De nouveaux éléments de contenu sont mis au point et publiés sur le PPI dans un but informatif et pour ouvrir le débat sur des questions phytosanitaires et le programme de travail de la CIPV, tels que des [publications de blog sur la normalisation](#) et [la mise en œuvre et de renforcement des capacités](#).

8.4. Le Secrétariat de la CIPV a coordonné les communications et suivi la couverture médiatique de certaines de ses activités, notamment l'atelier de formation des formateurs du Programme phytosanitaire pour l'Afrique (APP) qui s'est tenu au Caire (Égypte) en septembre, la Journée internationale de la santé des végétaux de 2023 et l'atelier international sur l'atténuation des risques liés aux organismes nuisibles des conteneurs maritimes et de leurs marchandises, organisé en Australie. Des publications concernant les organismes nuisibles courants ont été diffusées sur les réseaux sociaux et au moins 15 agences de presse ont publié des articles sur les trois activités.

8.5. Le Secrétariat de la CIPV poursuit les travaux préparatoires à la mise en place d'une communauté de pratique en matière de communication qui constituera un cadre d'échange bilatéral entre les professionnels de la communication au Secrétariat, les ONPV, les ORPV et d'autres principales parties prenantes. Cette communauté prendra la forme d'une plate-forme en ligne permettant de créer et de publier des connaissances, de diffuser des meilleures pratiques et d'explorer des possibilités de collaboration, par exemple pour ce qui est de donner plus d'ampleur aux campagnes concernant la Journée internationale sur la santé des végétaux. Un document conceptuel et un mandat sont actuellement en cours d'élaboration.

## 9 APPEL A PROPOSITION DE SUJETS DE LA CIPV: NORMES ET SUPPORTS DE MISE EN ŒUVRE

9.1. Comme convenu par la Commission à la CMP-13, un appel conjoint à proposition de sujets pour les normes et les supports de mise en œuvre à inclure dans le programme de travail de la CIPV a été lancé pour la première fois en 2018. L'appel est organisé tous les deux ans et le dernier en date a été lancé en 2023.

9.2. Dans le cadre de l'appel de 2023, le Secrétariat de la CIPV a reçu 28 propositions complètes de sujets de la part de 9 parties contractantes de la CIPV et de 3 ORPV:

- 14 sujets pour des normes, dont huit sujets pour des normes relatives à des produits spécifiques;
- 3 sujets pour des supports de mise en œuvre; et
- 11 sujets pour des protocoles de diagnostic (PD).

9.3. De plus amples renseignements figurent à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/fr/calls/call-for-topics-standards-and-implementation/>.

9.4. NOTE: Les propositions pour des traitements phytosanitaires (comme les annexes à la NIMP 28: Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés) sont demandées séparément dans un [appel en cours concernant des traitements](#).

## **10 ACTIVITES A VENIR DE LA CIPV**

10.1. Pour des renseignements sur les réunions à venir, veuillez consulter le site Web suivant: <https://www.ippc.int/fr/year/calendar/>.

## **11 VIDEOS ET AUTRES OUTILS DE LA CIPV**

11.1. Le Secrétariat de la CIPV voudrait vous faire connaître certains nouveaux outils disponibles.

- Vidéo sur la procédure d'établissement des normes de la CIPV: <https://www.youtube.com/watch?v=W8zciLFG--8>
- Vidéo sur l'analyse des risques phytosanitaires: Pour quoi faire et pourquoi est-ce important?: <https://www.youtube.com/watch?v=MXtQ9zVUqI0&t=212s>
- Cours de formation en ligne sur les obligations en matière de surveillance et de communication d'informations: <http://elearning.fao.org/course/view.php?id=824>
- Cours de formation en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire (mis au point en collaboration avec le COLEACP): <http://training.coleacp.org/course/index.php?categoryid=208>
- Fiche d'information sur l'Observatoire de la CIPV: <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cc1022en>
- Vidéo sur l'Observatoire de la CIPV: <https://www.youtube.com/watch?v=3tsuqqTpdAQ>
- Page Web de l'Observatoire de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ippc-irss/list>

11.2. Le Secrétariat de la CIPV saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude la plus sincère au secrétariat du Comité SPS de l'OMC pour son appui sans faille et son étroite coopération.

---